



Monsieur Jérôme FILIPPINI
Préfet du Lot
PREFECTURE DU LOT
Cité administrative - 127 quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex

A l'attention du service des procédures environnementales

Catus, le 13 novembre 2017

*Dossier suivi par Grégory CUCHE
Réf. : QSE-17-017-GC*

Objet : Dossier demande prolongation d'exploitations : ISDI de Lalbenque

Monsieur le Préfet,

Le SYDED du Lot a la compétence exclusive dans le domaine des déchets ménagers. A ce titre, 29 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire lotois collectent les déchets des particuliers en cohérence avec le Plan Départemental d'Elimination des Déchets. Les déchets inertes collectés sur ces sites doivent être valorisés, ou à défaut, stockés au plus proche des déchetteries.

A ce titre, le SYDED dispose d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Une ISDI est implantée sur la commune de LALBENQUE (1699 route la route de CAHORS). Cette ISDI est exploitée depuis plusieurs années pour stocker les déchets inertes en provenance de la déchetterie voisine.

Depuis les textes réglementaires du 12 décembre 2014, cette activité est classée sous la rubrique des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement n°2760.

Ainsi pour la poursuite de l'exploitation de cette ISDI, vous trouverez ci-joints 5 exemplaires du dossier d'enregistrement pour instruire cette demande par vos services et par les mairies de LALBENQUE et CIEURAC.

Une version numérique accompagne ces dossiers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur la Préfet, à l'assurance de ma considération dévouée.


Le Président
Gérard MIQUEL

déchets | eau | énergie